

Parc naturel : la nouvelle charte officialisée par Matignon

Le Premier ministre vient de signer le décret portant sur le renouvellement du classement du PNRC. Depuis l'avis favorable, en juin dernier, du Conseil national de la protection de la nature, on savait déjà que la partie était gagnée



Le Parc savait déjà... Depuis le mois de juin. Mais son label est désormais officiel. Pour quinze ans. /PHOTO JFANNOT FII IPPY



La montagne, un espace plus que jamais pris en considération dans la nouvelle charte du PNRC. /ARCHIVES XAVIER GRIMAI DI

Parue hier au *Journal officiel*, l'information est tombée comme l'ultime formalité. Une simple confirmation par avance garantie, laquelle acte officiellement le retour d'une institution dans le giron des Parcs régionaux de France.

Signé jeudi par Edouard Philippe en sa qualité de Premier ministre, le décret constitue, en fait, la dernière main à un long processus qui aboutit au renouvellement d'une charte et d'un label pour une durée de quinze ans.

Aucun suspense ne régnait dans les rangs du syndicat mixte. Du côté de la gouvernance comme dans les différents services, chacun savait que le 27 juin 2018 avait été la journée décisive, à Paris, devant le Conseil national de la protection de la nature.

Ce jour-là, les membres du CNPN avaient écouté le président Jacques Costa qui conduisait une

délégation du Parc renforcée par quelques élus territoriaux, dont Gilles Simeoni qui avait plaidé, ce jour-là, la cause du syndicat mixte et garanti le soutien financier de la Collectivité de Corse. Le conseil national avait approuvé cette nouvelle charte, à l'unanimité moins une abstention.

La satisfaction de la Fédération des Parcs

Ayant pris connaissance de la signature du décret, le président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France s'est exprimé, hier, dans un communiqué. On savait Michaël Weber très attaché à une logique de réseau que le renouvellement de la charte du PNRC devait conforter.

Il s'est particulièrement réjoui de voir la signature de ce décret "concrétiser un travail d'élaboration et de concertation mené de

longue date par le président Jacques Costa et toute son équipe. La fédération se félicite que ce magnifique territoire du cœur de la Corse prolonge ainsi son ancrage au sein de son réseau. Créé en 1972, le Parc naturel régional de Corse a été l'un des tout premiers de France. Il en est l'un des plus connus et des plus emblématiques".

Michaël Weber a également précisé les enjeux. "Dans une situation mondiale où notre environnement subit une pression telle que l'avenir même de notre espèce est menacé, les Parcs naturels veulent continuer à porter une parole volontaire. Le maintien des Parcs existants et l'arrivée de nouveaux Parcs comme celui de l'Aubrac en 2018 en sont une démonstration supplémentaire."

D'autant plus soulagé de redevenir un Parc à part entière, le syndicat mixte avait toutefois déjà tour-

né la page des temps du doute pour se plonger dans l'après. D'autant plus renforcé par un bloc visiblement constitué avec la majorité territoriale, laquelle avait émis quelques réserves, il y a un an, au moment du choix du président de nommer un nouveau directeur. Depuis l'apaisement, une poignée d'élus territoriaux, dont Petr'Antone Tomasi, qui occupe la vice-présidence, font montre d'une volonté de s'impliquer dans le devenir du Parc.

"Nous sommes enfin dans l'An I du nouveau Parc"

"Bien sûr, nous nous attendions à cette officialisation dans la mesure où le CNPN, c'est un peu le conseil scientifique du Premier ministre qui, en règle générale, ne va pas contre son avis, explique José Filippi, le directeur du syndicat

mixte. Mais c'est quand même un grand moment car, la marque PNRC de Corse existe à nouveau. Sans elle, nous avons, en quelque sorte, évolué dans l'illégalité. Avec la signature de ce décret, nous entrons définitivement dans l'an I du nouveau Parc". Jacques Costa, pour sa part, s'est empressé de donner la nouvelle par email à ses 130 agents.

"On attendait la nouvelle un peu plus tôt, mais le remaniement ministériel a visiblement retardé le processus. Peu importe, nous sommes heureux et, même si nous n'avons pas attendu le décret pour nous mettre au travail, il nous reste à concrétiser sur le territoire tout ce que nous avons mis en page."

Lors d'une réunion du conseil syndical prévue le 3 décembre, le Parc devrait communiquer plus précisément sur le sujet.

NOËL KRUSLIN